

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	047	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	9.1	Autres domaines de compétences des communes

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

39

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

**N'ont pas pris part au vote :** Mme Sylvie COLAS

**Secrétaire :** M. Loïc DÉSANGLES

**Objet :** Proposition d'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2023

**RAPPORTEUR :** Xavier BALLENGHIEN, Maire

Par courriel en date du 24 février, Monsieur Julien Pellicer, porte-parole du groupe d'opposition Unis pour Lectoure, a sollicité d'inscription à l'ordre du jour la question de l'ouverture de la piscine pour la saison 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la question d'une réouverture a minima a déjà été évoquée à maintes reprises dans cette assemblée suite aux questions de plusieurs conseillers.

L'ampleur des travaux de restructuration a été également soulevée à plusieurs reprises, y compris lors de l'audition des services techniques au cours d'une des séances du conseil municipal. C'est pourquoi dès le mois de Juin dernier il a été proposé une délibération, adoptée à l'unanimité, visant à lancer une étude de faisabilité pour un projet global, aux normes, durable et pérenne, ce qui excluait une remise en état couteuse et provisoire de cet équipement.

Monsieur le Maire confirme une nouvelle fois que sa position reste identique, et que la commune ne peut financièrement supporter la réalisation de travaux non pérennes, estimés pour le strict minimum à plus de 100 000 €, chiffre qui nécessiterait d'être confirmé par un complément d'étude, car très certainement insuffisant. Mais il le rappelle, cette solution ne fait pas partie des scenari à étudier, conformément au cahier des charges.

Par ailleurs, il rappelle que ces travaux n'ont pas été évoqués dans le cadre du PPI (plan pluri annuel d'investissement) ni du débat d'orientations budgétaires. Ils ne sont donc pas intégrés au projet de budget.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir se prononcer, pour les raisons évoquées ci-dessus, pour la poursuite du projet de réhabilitation tel qu'il a été engagé au travers des précédentes délibérations.

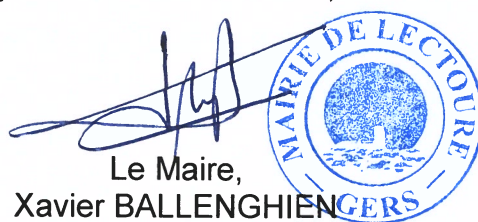
Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide de poursuivre le projet de réhabilitation tel qu'il a été engagé au travers des précédentes délibérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



  
Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES



  
Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 AVR. 2023  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2023